

PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2022

Sont présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BOURSINHAC Candie

Secrétaire de séance : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

DEMANDE D'AIDES SOCIALES

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré la famille qui sollicite une aide auprès de la commune et la commission solidarité s'est également réunie par parler de cette demande. La commission a émis un avis favorable à l'octroi de cette aide. Le conseil valide l'octroi de cette aide.

DESIGNATION D'UN RÉFÉRENT « INCENDIE ET SECOURS »

Monsieur le Maire indique qu'un décret stipule qu'un élu membre du conseil soit désigné référent « incendie et secours ». Monsieur SOLIER Richard se propose d'assurer ce rôle, étant déjà correspondant « Défense ».

ASSAINISSEMENT

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA VIDANGE DES LAGUNES DE BOUSSAC

Monsieur le Maire précise que les curages se font généralement lorsque le volume de boue atteint 30 % du taux de comblement du bassin.

Il convient donc de procéder à la vidange des 3 bassins des lagunes de Boussac. Le premier bassin avait déjà été vidangé en 2008, mais les boues des deux autres n'ont jamais été évacuées.

Il présente les deux techniques proposées par les deux entreprises qui ont répondu. Pour une, il faut chauler les boues, c'est-à-dire les stocker pendant 1 année dans des géo tubes et insérer du lait de chaux afin d'hygiéniser les boues. Passé le délai de 1 an, ces boues peuvent être épandu selon le procédé classique. Pour l'autre proposition, les boues des bassins 2 et 3 sont curées et stockées pendant 1 an dans le bassin 1. Le bassin 1 doit être court-circuité et les boues seront envoyées directement dans le 2^{ème} bassin. Au bout d'un an, les boues du bassin 1 sont curées et épandues selon le procédé classique.

Ces deux techniques tiennent compte de la réglementation lié au COVID.

Il convient de valider une des deux propositions rapidement compte tenu de la date pour permettre aux agriculteurs de bénéficier des boues pour l'épandage à l'automne.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire précise que l'hygénisation des boues, selon l'un ou l'autre des procédés proposés représente un surcoût pour les communes. Le Conseil Départemental et l'Agence de

l'eau subventionne ce surcoût respectivement à hauteur de 30% et 50 %. En temps normal, le Conseil Départemental n'accorde pas de subventions pour les vidanges de lagunes car cela fait partie du fonctionnement normal d'une lagune.

DEGÂTS SUITE ORAGE

Monsieur le Maire indique que plusieurs administrés ont été impactés pour des dégâts lors de l'orage du 14 août qui a frappé le village de Boussac.

La commune a également été impacté, notamment le mur du cimetière qui s'est effondré sur 14 m de long. Une déclaration à l'assurance a été faite et un expert est venu la semaine dernière.

D'autres dégâts ont été constatés au niveau de la parcelle des lagunes, mais n'ont pas touché le système de lagunages à proprement parlé. Toutefois, Monsieur le Maire a sollicité un devis auprès M. MOUYSET Fabien pour évacuer les gravats qui ont été chavirés par l'orage et nettoyer le petit ruisseau qui longe la lagune.

Des dégâts aux chapiteaux, qui étaient installés ce jour là pour la fête, ont été constatés et plusieurs barres doivent être remplacées. Le chapiteau 6x16m a été le plus touché. Des devis sont en cours.

HANGAR COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que le permis de construire a été signé. Monsieur SOLIER indique que le bureau d'architecte va convoquer une réunion avec les entreprises et artisans retenus pour les travaux et fixer un calendrier prévisionnel de façon à coordonner l'intervention des différents corps de métiers. Le communal de Fraysse doit être nettoyé. En effet, beaucoup d'habitants ont pris l'habitude d'y entreposer leurs encombrants. Ce nettoyage avait déjà été réalisé il y a plusieurs années mais ce communal est systématiquement encombré.

EGLISE : REPARATIONS

Monsieur le Maire indique que des travaux d'entretien de la toiture doivent être effectués. Il a sollicité M. GUIRAUD Xavier pour qu'il puisse évaluer le montant des réparations grâce à son drone. En effet plusieurs lauzes sont tombées. De même qu'au four à pain où une lauze s'est décrochée. Afin de réaliser les travaux, il conviendra de louer une grue pour accéder au sommet du clocher.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER UN BIEN SIS À L'ISSANCHOU

Monsieur le Maire indique que la DIA reçue concerne l'habitation de sa maman et qu'il souhaite que le conseil municipal se prononce sur son droit de préemption. Monsieur MAUREL Jacques est mandaté par le Conseil Municipal pour signer la déclaration d'intention d'aliéner et renoncer au droit de préemption au nom de la commune.

ECOLE – SIVOS DU PAYS SEGALI

L'effectif est de 51 élèves. Le protocole sanitaire a été allégé mais les séparations restent en place dans la cour.

Un problème avec le bus a été signalé le premier jour mais celui-ci semble réglé. Une demande d'abribus a été faite pour le village de La Carmélie. Monsieur le Maire demande aux élus des secteurs ou sont implantés les abribus d'indiquer si ceux de leur secteur sont utilisés, afin de savoir s'il est pertinent de demander la fabrication d'un nouvel abribus ou s'il n'est pas préférable d'en déplacer un.

Des travaux de sécurité pour installer le système de sonnerie par vidéo aux portails de l'école ont été réalisés.

Madame BOUZID Patricia fait remonter de graves problèmes de fonctionnement au niveau du SIVOS, avec un site non opérationnel, des agents qui n'ont pas été joignables, des documents qui n'ont pas été transmis pour le périscolaire.

Monsieur le Maire indique que le personnel a changé fin août/début septembre et qu'un temps plein a été affecté au SIVOS et espère que l'organisation sera meilleure en 2022-2023.

PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ

VOIRIE

Suite aux orages, des travaux complémentaires sont à prévoir. Le devis estimatif s'élève à 8600 €. Globalement, Monsieur MAUREL n'est pas satisfait des travaux, surtout à Masgarnit, et de l'attitude de l'entreprise qui est intervenue. Ces remarques ont été faites à M. POUGET Georges qui est le responsable voirie de la communauté.

CONTAINERS POUBELLES

Monsieur CARRIERE a relancé la communauté afin de faire un point sur notre demande de container. Lors de la visite de M. POUGET pour la voirie, ils ont validé le socle à réaliser à la salle des fêtes afin de stabiliser les containers et de faciliter le travail des agents.

RPQS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le rapport sur le prix et la qualité du service doit être adopté avant la fin du mois de septembre. Monsieur le Maire présente celui de la communauté sur l'assainissement non collectif.

OFFICE TOURISME

Le conseil d'administration de l'office de tourisme a eu lieu le 29 août à Baraqueville.

Un poste de Conseillère-chargée de communication, catégorie C a été validé. La candidature d'Emeline Gilhodes a été retenue.

Bilan de la fréquentation :

Il a été présenté les chiffres de fréquentation des 3 bureaux d'informations pour juin à fin août.

La fréquentation à Baraqueville a connu une légère hausse. La localisation du bureau de Baraqueville au lac et au centre-ville en alternance après-midi et matin a été validée. Elle sera pérennisée.

TELETHON 2022

Le téléthon à Boussac aura lieu le jour de la date officielle le 3 décembre 2022. La compagnie de théâtre « Bruits de Couloirs » a été sollicité afin d'animer la soirée.

Une commission sera réunie avec les associations courant octobre afin de préparer cette manifestation.

DECISIONS MODIFICATIVES N°01 SERVICE ASSAINISSEMENT

Compte tenu du budget serré de l'assainissement, le montant de la participation à l'agence de l'eau avait été inscrit selon la déclaration faite en mars. Cependant à la réception du titre de paiement, cette facture est supérieure de 2 €. Une décisions modificative doit donc être prise afin d'augmenter le chapitre de 2 € et permettre le paiement de cette facture.

QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire propose de fixer les dates des prochains conseils jusqu'à la fin de l'année. Le prochain conseil aura lieu le premier vendredi du mois, soit le 7 octobre, celui du mois de novembre aura lieu le 18 et celui du mois de décembre le 16.

SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL LE DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

Monsieur SOLIER donne les détails de la sortie prévue le dimanche 18 septembre.

Signature du Maire

M. CARRIERE François



Signature du secrétaire de séance :

Madame JANKOWSKI Sandrine

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sandrine Jankowski", written in a cursive style.